

**Compte rendu synthétique de la réunion
du bureau du P.N.R. du Verdon du 9 décembre 2014 aux Salles sur
Verdon**

Membres du Bureau présents : Bernard CLAP, Trigance ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Antoine FAURE : Aups ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Colette CHARRIAU : Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur verdon ;

Invités : Alain ROUX, Gréoux les bains

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau du 14 octobre 2014 à Saint Julien le Montagnier

2. Conventions d'usage agricole en vue de l'installation d'un projet agricole caprin et maraîchage

Les membres du Bureau ont approuvé :

- une convention permettant aux agriculteurs de s'installer rapidement dans le bâtiment restauré de Valx. Cette convention est temporaire le temps que les agriculteurs acquièrent le statut de GAEC et sera signée directement entre le Parc du Verdon (propriétaire du bâtiment) et les agriculteurs
- Une convention à usage agricole définitive signée entre le Conservatoire du Littoral, le Parc du Verdon et les agriculteurs, incluant la mise à disposition de l'ensemble des bâtiments et des terrains des domaines de Valx Félines destinés au projet, pour une durée de 5 ans.
- Une convention de pâturage asin, avec Mme Nicole ALIAUME ARCHILOQUE, pour la période du 1^{er} novembre 2014 au 15 mars 2016.

3. Appel à projets Mesures agro-environnementales (2015-2020)

Dans le cadre de la nouvelle programmation des Mesures agro-environnementales (2015-2020), le Parc répond à l'appel à projet de la Région. Le cadre de la nouvelle programmation des Mesures agro-environnementales (2015-2020) a été présenté par Elsa Barrandon.

Il est précisé dans le PAEC que d'autres MAE pourront être présentées sur la période 2016-2020 : MAE « Biodiversité » (préservation des plantes messicoles, des prairies de fauche, des zones humides), MAE « Eau » (préservation de la qualité des eaux de l'Artuby et du plateau de Valensole).

Le Parc mobilise dans cette démarche des moyens au bénéfice des agriculteurs.

Dans ce cadre, une convention partenariale (sans engagement financier) entre le PNRV et le CERPAM est également proposée pour cadrer la participation du CERPAM à l'élaboration du PAEC et préciser le rôle de chacun dans l'animation des Mesures agro-environnementales.

Les membres du Bureau à l'unanimité ont validé le PAEC ainsi présenté et autorisé le Président à signer une convention avec le CERPAM

4. Positionnement du Bureau pour la poursuite de la fête du Parc et choix de la commune pour accueillir la fête du Parc 2015 et les Inventaires citoyens de la biodiversité

Les membres du bureau ont débattu sur l'intérêt de poursuivre la fête du Parc et de son format en fonction des communes accueillantes. La fête 2015 aura lieu sur la commune de Quinson. Les inventaires de la biodiversité se dérouleront sur la commune de St Julien le Montagnier.

5. Installation d'un réseau radio écocardes et dédié à la sécurité des intervenants en site isolé

Une présentation détaillée du projet a été effectuée en séance par Antoine Prioul. Le projet est éminemment transversal car il va permettre de répondre à plusieurs types d'usages : déclenchement de secours aux personnes accidentées, mise en réseau avec les services de secours des professionnels des activités de pleine nature (en site isolé ou encaissé), soutien au pastoralisme, mise en rapport des équipes d'observation et de surveillance du terrain (écocardes....).

6. Conventions de partenariat pour les projets scolaires retenus pour l'année 2014 – 2015

Les membres du bureau ont approuvé la signature de conventions avec les partenaires suivants pour l'organisation de projets éducatifs :

- | | |
|------------------------------------|---|
| - Christophe Trémeau (Aquattitude) | - La maison des lacs |
| - Andréa Bacher | - La maison régionale de l'eau |
| - CPIE 04 | - Le musée de préhistoire de Quinson |
| - Geneviève Vallart de Boisgellin | - La Communauté de commune Asse-Bléone-Verdon |
| - Gulliver | |

7. Marque « Parc naturel régional du Verdon » : autorisation d'utilisation de la marque

Les membres du Bureau ont approuvé le renouvellement ou l'attribution de la marque « accueil du Parc naturel régional du Verdon » avec les prestataires ci-dessous :

Au fil de l'eau : parcours de l'eau domestique	Maison des Lacs	Julien Saelens	Renouvellement sans réserve
Le sentier de Toine	Maison des Lacs	Olivier Oller	Attribution avec réserves
Le village englouti	Maison des Lacs	Olivier Oller	Attribution avec réserves
La rivière me raconte	Maison des Lacs	Olivier Oller	Renouvellement avec réserves
Le parc c'est quoi?	Maison des Lacs	Olivier Oller	Renouvellement avec réserves
Habiter le Verdon	Geneviève Vallart		Attribution sans réserve
De la formation des roches à la formation des paysages	Musée promenade	Marie-Jo Soncini	Attribution avec réserves (ajournée en février)

Gîte Campagne Chaberts	St Martin de Brômes	Attribution avec réserves
Gîte La commanderie	Trigance	Attribution avec réserves
Gîte La Vincence	La Verdière	Attribution avec réserves
Hotel des Gorges du Verdon	La Palud	Attribution sans réserve
Hotel Le moulin du Château	St Laurent du Verdon	Attribution sans réserve

8. Convention pour le prêt de la malle sonore du Parc

Les membres du Bureau ont approuvé le principe d'une convention de prêt pour la malle sonore assortie d'une caution de 300€

9. Convention de prêt entre l'Odel Evasion et le PNR Verdon pour la mise à disposition de matériel de traction animale

Point ajourné.

10. Dossiers de demande de subventions

Les membres du Bureau ont approuvé les opérations suivantes et leur plan de financement :

- **Fête du Parc 2015**

Coût total TTC : 40 000 € / Région : 40 000 €

- **Animation et fonctionnement de la Régie d'aménagement et de gestion des sites fréquentés – 2015**

Coût total TTC : 63 200 € / Région : 28 960 € / CG 04 : 6 320 € / CG 83 : 6 320 € / EDF : 9 480 € / PNR Verdon : 12 120€

- **Evaluation de la charte et observation du territoire 2015**

Coût total TTC : 42 000 € / Région : 33 600 € / PNR Verdon : 8 400 €

- **Installation d'un réseau radio écogardes et dédié à la sécurité des intervenants en site isolé**

Coût total HT : 52 000 € / Région : 41 600 € / PNR Verdon : 10 400 €

- **Sport de nature et médiation territoriale - Modification du plan de financement**

Coût total (8 mois) : 28 400 € / Région : 13 730 € / Agence de l'eau : 8 840 € / EDF : 2 840 € / PNR Verdon : 2990 €

- **Poste Agent technique 2015 – Modification du plan de financement**

Coût total (6 mois) 7 500 € / Région : 6 000 € / PNR Verdon : 1 500 €

11. Marché « fourniture et installation d'équipements pour une salle de traite caprine

Les membres du bureau ont autorisé le Président à signer le marché « fourniture et installation d'équipements pour une salle de traite caprine » avec les établissements MISERY, pour un montant de 29 842,00 €HT au titre de la fourniture et de l'installation des équipements et pour un montant de 922,30 €HT / an au titre de la maintenance/entretien.

12. Convention de partenariat avec l'union régionale des associations de communes forestières PACA

Les membres du bureau ont approuvé la signature d'une convention en partenariat avec l'Observatoire de la forêt méditerranéenne (Communes forestières) afin de faire réaliser un état des lieux actualisés des pressions et du potentiel de cette ressource.

13. Remboursement des frais de déplacement de 3 intervenants dans le cadre de l'étude d'impact du piétinement

Les membres du bureau ont approuvé la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement de 3 intervenants dans le cadre de l'étude d'impact du piétinement, à l'occasion des différents comités de pilotage et réunions de travail prévus de 2014 à 2016.

14. Remboursement des frais de déplacements et d'hébergement d'un intervenant au forum du tourisme durable organisé par le PNR Verdon à Pertuis, le 13 novembre 2014, pour un montant de 88,03 €

15. Remboursement à Elsa Barrandon de frais avancés pour un montant de 53,64 €

16. Tarifs régie

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la vente des jus de fruits réalisés dans le cadre de l'opération « vergers paysans » à Castellane à l'automne dernier, et au prix de vente public de 3 € la bouteille.

17. Indemnités au comptable public

Les membres du bureau ont approuvé le versement d'une indemnité de conseil au taux de 100 % au comptable public ainsi qu'une indemnité forfaitaire de confection des documents budgétaires de 45,73€.

18. Convention mise à disposition avec la Région pour le réseau des Parcs

Les membres du bureau ont accepté la signature de conventions de mise à disposition pour l'animateur du réseau inter-parcs PACA.

Pour affichage,
Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
à Moustiers Sainte Marie, le 16 décembre 2014

**Le Président
Bernard CLAP**

